

Jardinier ou Jardinière (Concours 2026-72)

Travaux publics

3 Postes temporaires – Concours ouvert aux candidats et candidates internes et externes

Mission du service

Assurer la pérennité et la fonctionnalité de l'ensemble des infrastructures, des équipements et des bâtiments publics dans une perspective de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Responsabilités générales et objectifs de la fonction

La personne doit exécuter, conformément aux règles du métier, soit des travaux de culture, d'entretien et de multiplication de divers groupes de végétaux et effectuer la réalisation de plates-bandes, des massifs, des mosaïques, des jardinières et autres types de décoration florale ou soit des travaux de préparation et d'application de produits phytosanitaires, d'ensemencement et réaliser des aménagements paysagers tels que massifs de fleurs, d'arbustes pour l'embellissement de la Ville et des parcs.

Exemples de tâches :

- Effectue les travaux de culture et d'entretien de divers groupes de végétaux tels que les plantes annuelles, vivaces, ligneuses, de serre, d'extérieur, aquatiques, herbacées, semi-herbacées, épiphytes ou autres du même genre ainsi que les travaux afférents.
- Effectue le travail de multiplication des plantes par semis, bouturage, marcottage, division, greffage et autres techniques du même genre.
- Exécute les travaux de préparation des substrats, des sols et terreaux, de repiquage, d'empotage, de plantation, d'arrosage, de semis, d'arrachage, etc., spécifiques aux divers végétaux.
- Fait l'entretien des végétaux : le tuteurage, la taille, le recépage, le pralinage, le binage, l'arrosage.

Exigences

Le titulaire doit détenir un certificat d'études du niveau collégial, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation, ou un diplôme en horticulture du Jardin botanique de Montréal, ou une autre formation jugée pertinente. Il doit posséder quelques années d'expérience pertinente.

Le titulaire doit avoir une bonne connaissance :

- de l'horticulture;
- des équipements et des outils horticoles.

Il doit également connaître :

- le français et l'anglais parlés, et le français écrit;
- les techniques et méthodes modernes d'horticulture;
- les insectes et autres agents destructeurs ainsi que les principales maladies des plantes et leurs symptômes;
- les produits phytosanitaires, les engrais, leur mode d'emploi et leur toxicité;
- les mesures de sécurité à observer.

Salaire

35,07 \$ / heure (col bleu - groupe 10) *

Horaire

36 heures par semaine.

Possibilité d'horaire selon l'ancienneté :

Lundi au jeudi de 7 h 00 à 16 h 00

Vendredi au dimanche de 7 h 00 à 19 h 00

Période d'affichage

Du 2 au 15 mars 2026

Pour soumettre votre candidature

Pour postuler, rendez-vous à www.pointe-claire.ca/fr/ville/emplois/ et cliquez sur « Explorer les emplois disponibles ».

Vous devez soumettre votre candidature au plus tard le 15 mars 2026.

* Selon la structure salariale du 1er janvier 2023 de la convention collective de travail des personnes salariées cols bleus de la Ville de Pointe-Claire 2016-2023. Le taux de salaire sera ajusté selon les modalités prévues lors du renouvellement de la convention collective.
La Ville de Pointe-Claire souscrit aux principes d'égalité en emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.